REPRÉSENTANT DU FRONT POLISARIO À L'ONU

« LE MAROC EST UN OBSTACLE À UNE SOLUTION DURABLE AU SAHARA OCCIDENTAL »

Page 2

PÉTROLE

LE BRENT À 71,89 DOLLARS À LONDRES

Page 3

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 5132 | Mercredi 30 octobre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ACCIDENTS DE LA ROUTE

QUATORZE MORTS ET 186 BLESSÉS EN 24 HEURES

Page 16

ALGÉRIE-SULTANAT D'OMAN

SIGNATURE DE PLUSIEURS MÉMORANDUMS D'ENTENTE

Page 3

■ TENSIONS SUR CERTAINS MÉDICAMENTS

L'URGENCE DE LA SÉCURISATION DES APPROVISIONNEMENTS

Page 5

■ COMMUNIQUÉ UNITAIRE

POUR LE SAHARA OCCIDENTAL LIBRE, STOP ARMING MAROCCO !

Page 11

■ VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

CE QUE LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ RECOMMANDE ET DÉCONSEILLE

Page 4

70e ANNIVERSAIRE DU DÉCLENCHEMENT DU 1er NOVEMBRE 1954

L'ALGÉRIE INSISTE SUR LA RÉCUPÉRATION TOTALE DE SES ARCHIVES

Page 2

70e ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLUTION

Le programme des festivités s'inscrit dans le cadre de la préservation de la Mémoire nationale

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laid Rebiga a affirmé, lundi, que le programme des festivités officielles du 70e anniversaire du déclenchement de la Glorieuse Révolution de libération s'inscrivait dans le cadre de la préservation de la Mémoire nationale, en réponse aux aspirations du peuple algérien à glorifier sa Révolution et les sacrifices des chouhada et des moudjahidine.

Invité au forum de la chaîne I de la Radio nationale, M. Rebiga a précisé que «*le programme des festivités de ce glorieux anniversaire, élaboré avec la participation de 12 départements ministériels, s'étalera sur une année entière, par fidélité au serment des chouhada et pour la préservation de la Mémoire nationale et du legs historique et culturel du peuple algérien*».

Evoquant la symbolique de la célébration de la fête de la Révolution placée cette année sous le slogan «*Glorieux Novembre, Loyauté et Renouveau*», le ministre a indiqué qu'elle était porteuse «*d'un message fort sur le lien étroit entre les valeurs de fidélité aux sacrifices des chouhada et le devoir de Mémoire qui nous impose de rester fidèles au serment des Hommes*», citant quelques activités prévues à travers l'ensemble du territoire national dans le cadre des festivités officielles. Répondant à une question sur les dimensions de la Déclaration du 1er Novembre, M. Rebiga a affirmé que cette déclaration «*est plus qu'un document officiel historique établi pour une période de temps limitée, elle est une base solide et un manuel pratique dans le fond et la forme pour celui qui veut vraiment comprendre la réalité du colonisateur et des droits des peuples opprimés à travers le monde et à travers les temps*».

«*La Déclaration n'est pas issue d'un vide politique, mais elle est la somme d'une longue lutte contre le colonisateur français, ayant incité les chefs de la Révolution et rédacteurs de la Déclaration à y inclure un ensemble de dimensions, de fonctions et de concepts importants*», selon le ministre, soulignant qu'après plusieurs décennies de sa publication, ce document «*conserve toujours sa valeur historique*».

Pour faire face aux tentatives d'invasion culturelle ciblant la jeunesse algérienne via les réseaux sociaux, le ministre des Moudjahidine a rappelé les différentes opérations initiées par son secteur, notamment l'installation du «*Forum des jeunes au service de la Mémoire nationale*» qui rassemble les créateurs de contenus algériens autour de la thématique de la Mémoire et de l'Histoire nationales pour faire face aux campagnes de désinformation, en fournissant des informations exactes, loin de toute ambiguïté ou désinformation.

R. N.

REPRÉSENTANT DU FRONT POLISARIO À L'ONU

« Le Maroc est un obstacle à une solution durable au Sahara occidental »

Le Maroc est un obstacle à une solution durable au Sahara occidental, a affirmé un représentant du Front Polisario à l'ONU de la MINURSO.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Le représentant du Front Polisario à l'ONU et coordonnateur de la MINURSO, Sidi Mohamed Amar, a affirmé que l'occupation marocaine au Sahara occidental et son refus de toute concession demeurent les principaux obstacles à une solution durable, malgré que celle ci est approuvée depuis les années 90 prévoyant un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

Les défis de la Minurso face à l'inaction internationale

Dans une déclaration à l'APS à la veille du vote du Conseil de sécurité pour le renouvellement du mandat de la mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (Minurso), prévu mercredi, Sidi Mohamed Amar a indiqué que l'entrave à la mission onusienne est due aux restrictions imposées par l'État marocain occupant, ainsi qu'à l'inaction de certaines grandes puissances pour adopter une position décisive garantissant l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, le responsable sahraoui a rappelé que « *la Charte des Nations Unies donne au Conseil de sécurité tous les pouvoirs et outils nécessaires pour assurer l'application de ses décisions, mais les progrès dépendent fondamentalement d'une volonté politique réelle de ses membres permanents, notamment des pays décisionnels au sein du Conseil de sécurité* ». L'ambassadeur sahraoui a attiré l'attention sur le fait que les négociations officielles concernant l'avenir du Sahara occidental se déroulent entre les 2 parties du conflit, le Front Polisario et le Maroc. Cependant, il estime que le soutien de la société civile sahraouie, à travers le renforcement des efforts en faveur du droit à l'autodétermination et la diffusion de la véritable situation dans la région, pourrait contribuer à élargir la solidarité internationale envers cette cause.

La France et les États-Unis sous le feu des critiques

En ce qui concerne le rôle des grandes puissances, Amar a clairement indiqué que « *la France est le principal soutien de l'occupation marocaine* », tandis que les États -Unis poursuivent un double rôle en tant que « *porte-plume* » dans les dossiers du Sahara occidental au Conseil de sécurité, ce qui les place dans une position de responsabilité les obligeant à abandonner leur soutien à l'occupation et à contribuer sérieusement à une solution juste. Face aux violations continues des droits humains dans les territoires occupés, Amar a appelé la communauté internationale à documenter ces violations et à les utiliser comme levier pour faire pression sur le Maroc, en proposant d'inclure un volet droits humains dans le mandat de la Minurso, qui reste une exception parmi les missions de l'ONU en matière de protection des civils.

Alliance Maroc-entité sioniste : Une menace pour la stabilité régionale

Par ailleurs, le diplomate sahraoui a souligné que « *l'alliance militaire et de renseignement entre le Maroc et l'entité sioniste constitue un danger pour la sécurité et la stabilité de la région, au moment où le Maroc cherche à attirer des alliés pour soutenir ses politiques expansionnistes* ». Malgré tous les défis, le responsable sahraoui a affirmé que le peuple sahraoui est déterminé à poursuivre sa lutte, considérant que la victoire est la seule option pour arracher la liberté et la souveraineté.

K. H.

70e ANNIVERSAIRE DU DÉCLENCHEMENT DU 1ER NOVEMBRE 1954

L'Algérie insiste sur la récupération totale de ses archives

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le cadre commémoratif de la guerre de libération nationale ne laisse aucune place à l'oubli. Un travail de préservation de la mémoire se poursuit actuellement avec la numérisation de 42 000 témoignages vivant grâce aux nouvelles technologies.

C'est le ministre des moudjahidines et ayant droit Laid Rebiga qui l'a annoncé avant-hier en précisant que cette matière historique sera stockée et domiciliée au centre des données du ministère. « *Notre département accorde beaucoup d'importance à cet aspect et dispose d'archives inédites en rapport avec les chouhadas et moudjahidines qui nécessitent leur entretien et leur préservation* ».

Le ministre souligne que « *le fonds documentaire sera soumis à la disposition des chercheurs et universitaires* ». En outre, le département des Moudjahidine compte lancer des plateformes numériques dont celle appelée « *ma mémoire* » et une autre intitulée « *l'histoire de l'Algérie* ».

Des projets qui sont surtout destinés aux jeunes générations afin « *de leur inculquer une culture historique* ». Il faut rappeler en effet que l'Algérie est toujours en négociation avec les Français pour la restitution complète des archives sur cette période de l'histoire algérienne. Le ministre a fait savoir l'année dernière que le travail de mémoire a abouti à recenser «*14 000 opérations qui se sont déroulées entre le 1er novembre 1954 et le 5 juillet 1962* ». Des archives sur cette période ont été déjà acquises alors que 800 titres traitant de sujets variés sur cette période ont été enregistrés. Sans compter les archives sonores entre films et documentaires anciens et nouveaux. Une opération de remastérisation des anciens films est actuellement en cours. Toujours est-il que cette période qui reste sombre pour le colonialisme français n'a pas encore tout révélé. 70 ans après, la France continue de « *traîner* » sur ce dossier mémoriel dont des faits et événements continuent d'être escamotés. Même si certaines concessions ont été accordées comme la restitution des 24 crânes de résistants et militants algérien qui étaient gardés dans des musées français et la reconnaissance des évènements du 17 octobre 1961 où des milliers d'algériens ont été noyés dans la Seine. Du reste, la France défend la thèse souverainiste concernant la restitution totale des archives sur la période coloniale. L'Algérie a fait solennellement sa demande de restituer les archives dépassant les 50 ans d'âge conformément au principe universel de déclassification des documents historiques. Mais à ce jour, rien de nouveau sur ce sujet d'autant que la tension est persistante entre Alger et Paris sur ce contentieux mémoriel. Bien au contraire, certains partisans de l'extrême-droite et des nostalgiques de l'Algérie française tentent toujours de saper les relations et de manifester leur refus sur toute coopération sur le traitement de la mémoire. Il est à noter que le travail de la commission paritaire composée d'historiens algériens et français n'a pas encore fourni un bilan sur son activité depuis qu'elle a été instituée.

F. A.

ALGÉRIE-SULTANAT D'OMAN

Signature de plusieurs mémorandums d'entente

Plusieurs mémorandums d'entente concernant plusieurs secteurs ont été signés, hier à Mascate, entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman, pays frère.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Les mémorandums d'entente ont été signés à l'occasion de la visite d'Etat du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Sultanat d'Oman, pays frère.

La cérémonie de signature de ces mémorandums d'entente a eu lieu au Palais royal Al Alam, à l'issue des entretiens élargis tenus entre les délégations des deux pays, sous la co-présidence de sa Majesté le Sultan d'Oman, Haitham ben Tariq, et le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

De larges potentialités et opportunités à saisir pour consolider la coopération bilatérale

La visite d'Etat historique qu'effectue le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au Sultanat d'Oman où il aura des entretiens avec le Sultan Haitham ben Tariq, vient renforcer davantage les relations politiques et économiques entre les deux pays frères, qui ambitionnent d'élargir la coopération bilatérale et le partenariat, compte tenu de larges potentialités et des opportunités disponibles.

Les deux pays entretiennent des relations historiques et sont profondément marquées par une convergence de vues et une coordination politique de haut niveau, notamment sur les questions arabes et internationales.

L'Algérie et le Sultanat d'Oman ont toujours oeuvré ensemble pour renforcer les relations bilatérales et maintenir la coordination sur la résolution des conflits en privilégiant la voie du dialogue et du règlement politique en vue de parvenir à la paix et à la stabilité dans la région.

Cette concertation continue entre les deux pays a permis d'asseoir une relation forte entre les dirigeants des deux pays et leurs peuples respectifs, se traduisant par la tenue de réunions communes et des échanges de visites entre les hauts responsables, des parlementaires et des chefs d'entreprises, ainsi que la signature de plusieurs mémorandums et accords de coopération.

Dans ce cadre, il y a lieu de citer la 8e session de la Commission mixte algéro-omanaise, tenue en juin dernier à Alger, et qui avait permis de raffermir la convergence des vues des deux pays face aux différents défis régionaux et internationaux.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, avait mis en avant, à cette occasion, «*la dynamique prometteuse et bénéfique que connaissent les relations algéro-omanaises ces derniers temps*», laquelle augure, pour lui, de «*belles perspectives que nous souhaitons explorer de la meilleure manière qui soit, au service de nos relations bilatérales et des causes de notre Nation arabo-musulmane*».

De son côté, le ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, Badr bin Hamad bin Hamoud al Busaidi, avait relevé «*la profondeur des valeurs de fraternité ancrée entre les deux pays et peuples*», et «*l'importance des relations bilatérales fondées sur un respect immuable, une approche constante et une compréhension approfondie et réfléchie*».

Des projets économiques pour renforcer la coopération

La coopération économique entre les deux pays se distingue par un partenariat exemplaire dans divers domaines d'activités, notamment dans le secteur énergétique, avec la réalisation d'un important investissement dans le domaine de la production d'engrais, à travers la société mixte «*AOA*» pour la production d'engrais (urée et ammoniac), détenue par l'entreprise omanaise, SPGH et le groupe Sonatrach. Le complexe est entré en production en 2017, donnant chaque année plus de 2,4 millions de tonnes d'urée et 1,350 millions de tonnes d'ammoniac, destinées au marché local et à l'exportation. D'autres projets ont été également lancés par les deux pays dans les énergies renouvelables (EnR), l'agriculture saharienne, l'industrie pharmaceutique, les ressources minières, et bien d'autres secteurs inscrits au titre des priorités des deux pays. De nombreux accords signés entre les deux pays visent à soutenir et à encourager les partenariats bilatéraux en matière de commerce et d'investissement, dont l'accord visant à éviter la double imposition, l'accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements ainsi que l'accord portant création du Conseil des hommes d'affaires omanais et algériens.

Dans le secteur des hydrocarbures, d'énormes opportunités existent pour développer des partenariats dans la recherche de champ gazier, dans la production et le transport d'hydrocarbures.

En avril dernier, le groupe Sonatrach a signé à Mascate un protocole d'entente (MoU), avec la société omanaise OQ Exploration & Production (filiale de OQ Global Integrated Energy Company), en vue d'engager des discussions sur les opportunités de coopération dans les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.

Les deux pays entretiennent aussi des contacts permanents dans le cadre de la coopération Opep et non Opep avec dans l'objectif commun de stabiliser les marchés pétroliers.

Selon les observateurs, l'Algérie et le Sultanat d'Oman disposent d'atouts et de potentialités à même de hisser les échanges économiques et commerciaux, avec notamment des positions géographiques stratégiques.

L'Algérie reste la porte d'entrée Nord du continent africain, avec une importante zone d'influence. Elle est également en face de l'Europe, à une heure de vol de Barcelone ou de Marseille.

Quant à Oman, le pays constitue la porte d'entrée des pays du Golfe et est situé à la croisée de la route maritime de la Chine, de l'Inde et du continent asiatique en général. Oman peut ainsi devenir le Hub des produits algériens exportés vers les marchés du Golfe, de l'Afrique de l'Est et de l'Asie, tandis qu'Alger est en mesure d'assurer une plateforme d'exportation des produits omanais vers l'Europe, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.

Deux ports peuvent être des portes d'entrées pour les exportations algériennes et accueillir des investissements : le port de Salalah considéré comme le deuxième port le plus efficace au monde, avec 50 connexions directes sur toutes les routes maritimes, et celui de Duqm, dédié à l'énergie et les produits miniers. La région de Duqm est également connue pour ses ressources halieutiques abondantes, et projette de devenir une plaque tournante pour les industries de transformation du poisson et les projets d'aquaculture.

En outre, Oman aspire à devenir un précurseur en matière de technologies d'énergies renouvelables, en accueillant de grands projets au monde dans le domaine de l'hydrogène vert, une ambition qui se croise avec celle de l'Algérie qui veut devenir un acteur majeur en Afrique dans ce domaine en mettant en place une importante production orientée principalement vers l'export.

Dans le domaine des transports, la création d'une ligne aérienne entre les deux capitales serait d'une grande utilité pour faire découvrir la richesse des deux pays dans le domaine touristique, et faciliter les échanges économiques de haut niveau.

Dans ce contexte de convergence, les deux pays sont appelés à mutualiser leurs efforts pour mettre en valeur ces atouts en les traduisant en projets de coopération dans les différents secteurs.

L. B.

Tebboune envoie une lettre écrite à l'Émir de l'État du Qatar

Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Lounès Mokrane, a été reçu, hier, par Cheikh Mohammed ben Abdulrahman ben Jassim Al Thani, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Qatar.

Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères, Lounès Mokrane a remis au ministre qatari une lettre écrite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, adressée au Cheikh Tamim ben Hamad Al Thani, Émir de l'État du Qatar.

Au cours de la rencontre, les deux parties ont également examiné les relations de coopération distinguées entre les deux pays, ainsi que les moyens de les soutenir et de les renforcer.

R. N.

KAOUTER KRIKOU À PARTIR DE MANILLE :

« L'Algérie ne ménagera aucun effort pour les causes justes »

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, a affirmé, depuis Manille (Philippines), que « l'Algérie, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, n'a pas et ne ménagera aucun effort pour soutenir les causes justes, défendre les droits des peuples et œuvrer instaurer la paix dans diverses régions du monde ».

PAR CHAHINE ASTOUATI

Dans son discours, prononcé au cours de la deuxième journée de la 1ère Conférence ministérielle mondiale sur « *La femme, la sécurité et la paix* », la ministre a souligné que « *les questions de sécurité et de coopération dans toutes les régions du monde nécessitent une action internationale cohérente et coordonnée, en vue d'établir une paix internationale durable* ». A cet égard, Kaouter Krikou a noté que «*l'acuité et l'intérêt de l'Algérie pour la question de la sécurité et la paix et l'implication des femmes dans celle-ci, émerge des expériences que notre pays a traversées à travers différentes étapes historiques, au cours desquelles les femmes y ont enregistré leur présence importante, et de son effort constant en tant que pays exportateur de paix et de stabilité* ». Poursuivant, la ministre a précisé que les «*principes fondamentaux de la politique étrangère de l'Algérie sont basés sur le principe de la paix et de la stabilité, le dialogue et le règlement pacifique des crises* ». Dans ce contexte, la ministre a ajouté que l'Algérie a matérialisé son engagement à mettre en œuvre l'agenda «*femmes, paix et sécurité* » en encourageant l'accès des femmes aux postes de responsabilité et aux postes de leadership et « son implication dans la plupart des domaines, notamment dans les différents services sécuritaires, dans le but de leur participation effective à la préservation de la sécurité et de la stabilité, outre le soutien à l'accès des femmes aux postes de responsabilité au sein des instances sécuritaires.

Femme, paix et sécurité

Une approche s'appliquant à l'appareil diplomatique et au reste des institutions civiles et militaires, précise la ministre qui ajoute que l'Algérie s'efforce de pérenniser et de valoriser ces acquis en faveur des femmes, et de leur offrir un climat approprié afin de leur permettre de jouer un rôle efficace au service de la nation et de sa stabilité et de maintenir une sécurité et une paix permanentes. Dans ce contexte, la ministre indique que l'adoption du Plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution 1325 renforcera cet effort, en soutenant les femmes, en les impliquant et en renforçant leur présence dans toutes les instances et dans tous les domaines de développement, ainsi qu'en formant les cadres de femmes aux techniques de négociation, de gestion et de résolution des conflits.

Ce qui permettra d'améliorer le maintien de la stabilité et de la sécurité. Soulignant que le rôle du Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies, doit être décisif, la ministre a exprimé le regret de l'Algérie devant l'inefficacité de l'instance onusienne face aux menaces croissantes à la paix et à la sécurité internationales, citant, à titre d'illustration, le génocide sioniste perpétré contre le peuple palestinien sans défense. Devant cet état de fait, l'Algérie poursuivra ses efforts inlassables au Conseil de sécurité pour mettre fin à la violence et ce génocide là-bas, ainsi qu'à mettre fin à la « *machine de guerre* » qui sévit au Liban, insiste la ministre.

L'Appel de l'Algérie

« *Depuis cette tribune, nous appelons toutes les organisations internationales et régionales à assumer leurs responsabilités face à cette guerre et à ses effets, notamment sur les femmes et les enfants, tout en apportant une aide aux populations sans défense et à la nécessité d'assurer et de renforcer les efforts d'aides humanitaire, notamment ceux liés aux besoins des femmes et des filles, et assurer le respect du droit international et le respect des règlements et décisions de la Cour internationale de Justice relatives à l'agression contre Ghaza* » a lancé Kaouter Krikou, affirmant que « *l'Algérie restera pleinement engagée, sur la base de son expérience diplomatique, à participer aux efforts multilatéraux en faveur de la paix et de la sécurité* ». C'est pourquoi le renforcement de la diplomatie multilatérale et de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, ajoute le ministre, demeure l'une des priorités du travail diplomatique algérien au sein du Conseil de sécurité, afin que la prévention des conflits et le maintien de la paix conduisent à accélérer la mise en œuvre du développement durable, à travers la mise en œuvre du plan des Nations Unies 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. **C. A.**

PÉTROLE

Le Brent à 71,89 dollars à Londres

Les cours du pétrole remontent légèrement, hier matin, la perspective d'une intensification des tensions au Moyen-Orient à plus long terme n'étant pas complètement écartée par le marché.

Vers 11h, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en décembre, prend 0,66% à 71,89 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison le même mois, gagne 0,65%, à 67,82 dollars.

Certains négociants envisagent la possibilité que les tensions au Moyen-Orient aillent durer plus longtemps, expliquent des analystes.

Par ailleurs, l'annonce faite par le département de l'Energie des Etats-Unis (DOE) «*qu'il chercherait à augmenter de 3 millions de barils supplémentaires sa réserve stratégique de pétrole*», tire les prix de l'or noir à la hausse, indiquent-ils.

Le marché surveille également de près l'élection présidentielle américaine la semaine prochaine.

R. E.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

Ce que le ministère de la Santé recommande et déconseille

PAR RAYAN NASSIM

La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière en Algérie, lancée le 15 octobre 2024, se poursuit tout au long de la saison hivernale. Le ministère de la Santé réitère l'importance de ce vaccin et rappelle les citoyens de cette mesure sanitaire afin de prévenir toutes complications liées au virus de la grippe. Notamment pour les populations vulnérables. Ainsi, il met en garde contre certaines contre-indications.

En effet, le ministère de la Santé a organisé hier, le 28 octobre 2024. Une journée de formation au profit des journalistes, au niveau de l'hôtel le Marriot d'Alger. Cet événement a rassemblé plusieurs médecins spécialisés dans les maladies infectieuses ainsi que des intervenants experts dans le domaine de la santé. Dont Dr. Samia Hammadi, la directrice de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles.

Cette rencontre est portée sur la sensibilisation concernant le vaccin contre la grippe saisonnière 2024-2025, ainsi que la communication des journalistes sur la question. Par la même occasion, les responsables du ministère de la Santé incitent les citoyens à prendre les mesures nécessaires pour se prémunir contre cette maladie.

Quelle est la période idéale pour la vaccination contre la grippe ?

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation. L'intervention de la responsable de la lutte contre la grippe au ministère de la Santé, Dr. Nadia Bakri. A mis l'accent sur l'importance de se faire vacciner en début de saison.

En effet, le vaccin contre la grippe met environ deux à trois semaines pour atteindre son efficacité maximale. Cela dit, l'approche de la saison froide marque la période propice pour prendre les mesures nécessaires et se rapprocher des services de vaccination pour bénéficier du vaccin grippal dans les temps.

Ce que le ministère de la Santé déconseille vivement

Par ailleurs, la spécialiste met en garde contre la vaccination pendant la manifestation des symptômes de la grippe. Il est donc recommandé d'attendre la guérison pour se faire vacciner. De plus, le ministère avertit de la dangerosité de l'automédication en cas de symptômes grippaux, notamment l'utilisation d'antibiotiques sans l'avis du médecin traitant.

Un vaccin quadrivalent pour une protection optimale

Le dispositif de vaccination antigrippal est renouvelé chaque année en raison des mutations du virus influenza. Pour la saison 2024-2025, le vaccin contre la grippe est quadrivalent. Ce qui signifie qu'il est protège contre les quatre principales souches du virus de la grippe.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du ministère de la Santé à protéger la santé publique de manière optimale ainsi qu'à réduire les risques de complications, notamment pour les groupes à risque.

En effet, la vaccination cotre la grippe saisonnière est indispensable aux populations vulnérables, à savoir :

- Les personnes âgées ;
- Les personnes atteintes de maladies chroniques ;
- Les femmes enceintes ;

Il est à noter que le vaccin est disponible gratuitement dans les pharmacies et les centres de santé et que la compagne s'étend jusqu'à la fin de la saison hivernale.

R. N.

TENSIONS SUR CERTAINS MÉDICAMENTS

L'urgence de la sécurisation des approvisionnements

Les tensions et ruptures d'approvisionnement de médicaments sont un enjeu de santé publique et une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

PAR IDIR AMMOUR

Malheureusement ces tensions et ruptures d'approvisionnement ont pris plus d'ampleur ces dernières années en raison de la complexification de la chaîne de production, des technologies, des contrôles et des obligations réglementaires. Mais aussi de facteurs externes. Devant cet état de fait répétitif, quel que soit le point de vue porté sur ces tensions ou ruptures, l'objectif est le même : les éviter autant que possible. En effet, voulant prendre les devants, le ministère de tutelle a réagi, via son directeur de la production pharmaceutique au ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique et président de l'Observatoire de veille sur la disponibilité des produits pharmaceutiques, Redha Belkacemi, rassurant les citoyens surtout après un constat établi par les différentes cellules de veille à travers le territoire national, tout en en rappelant à l'ensemble des opérateurs intervenant dans la chaîne du médicament, le respect rigoureux de certaines mesures. Intervenant sur les ondes de la Radio nationale, Redha Belkacemi a indiqué que tous les producteurs-importateurs-distributeurs en gros et pharmaciens d'officine ont été informés que « *toutes les pratiques commerciales susceptibles d'entraîner des tensions et/ou ruptures d'approvisionnement de certains médicaments, en n'importe quel point du territoire national, sont strictement interdites et sont passibles de sanctions administratives, financières et pénales conformément à la législation et la réglementation en vigueur*».

A cet effet, le ministère a mis à la disposition de tous les intervenants dans la chaîne du médicament le portail web (http://portail.miph.gov.dz/requetemedic/) pour «toute dénonciation ou réclamation contre toute forme de pratiques commerciales illégales concernant le médicament». «*Toute réclamation doit porter l'identification du requérant et être accompagnée d'éléments informatifs justificatifs permettant sa prise en charge*», a-t-on souligné de même source.

Au sujet des médicaments signalés en rupture sur le marché national, l'invité de la Radio a expliqué que son département «*s'appuie sur une plateforme numérique dédiée à la publication des stocks hebdomadaires de médicaments fabriqués localement et importés, ce qui nous a permis de constater effectivement des perturbations dans la disponibilité de certains produits comme les collyres, les pilules contraceptives, des médicaments utilisés contre les allergies ou l'asthme bronchique, mais la situation devra s'améliorer rapidement en mettant fin justement à certaines pratiques commerciales illégales comme la rétention par exemple* », a-t-il souligné.

« *Une plateforme numérique est justement dédiée aux citoyens qui nous informent en temps réel sur les médicaments en rupture, ce qui permet d'agir avec célérité en dépêchant des commissions d'inspection sur le terrain* », a encore indiqué le représentant du département de Aoun, ajoutant que « *des écarts ont été constatées entre les déclarations de réalisation de médicaments produits localement ou importés et les chiffres réels qui nous parviennent sur nos différentes plateformes*». « *En attendant la publication d'un décret exécutif, des sanctions financières seront infligées à tout importateur ou fabricant local défaillant* » a mis en garde l'hôte de la Radio.

I. A.

LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ EN MILIEU SCOLAIRE

Le ministère de la Santé lance un guide technique

PAR RACIM NIDHAL

Autrefois limité à l'Occident, le phénomène de surpoids et d'obésité est devenu, en raison de la mondialisation économique, « *la première épidémie mondiale non infectieuse et à évolution croissante* ».

Un fléau auquel l'Algérie ne déroge pas. Face à cette situation, les pouvoirs publics ont décidé de prendre en charge cette « *pandémie* ». Dans le cadre du renforcement du programme de lutte contre le surpoids et l'obésité en tant que problème de santé publique, le ministère de la Santé a lancé, ce mardi, un guide à l'intention des professionnels de la santé qui comprend un certain nombre d'orientations administratives et techniques pour lutter contre ce phénomène en milieu scolaire, inidqu eun communiqué du ministère de la Santé.

Dans son allocution, le ministre de la Santé, abdelhak Saihi, a souligné l'importance que son département accorde au phénomène du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents en mettant l'accent sur le principe de la prévention en tant que facteur clé, soulignant le soutien total du ministère de la santé dans cette entreprise en coopération et en coordination avec les différents secteurs concernés, les professionnels de la santé et la société civile.

Ce guide contient un ensemble de conditions et d'éléments à mettre en œuvre dans le milieu scolaire par le médecin de santé scolaire, qui est le meilleur endroit pour sensibiliser et faire prendre conscience du danger que représentent le surpoids et l'obésité pour la santé des enfants et des adolescents, du fait qu'l s'agit de l'environnement dans lequel ils passent la majeure partie de leur temps.

Le guide souligne la nécessité pour les programmes scolaires d'aborder un certain nombre de comportements sains en adoptant un mode de vie sain.

A cet égard, le guide préconise une alimentation saine et équilibrée, en s'abstenant, dans la mesure du possible, des fast-foods et des boissons gazeuses. En parallèle, une activité physique régulière est vivement recommandée, pour peu qu'elle soit adaptée à l'état de santé des enfants, et accompagné d'un suivi psychologique des enfants souffrant d'obésité avec l'implication de leur famille.

R. N.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une étude démontre l'impact sur la santé des enfants

Les résultats de l'étude préliminaire relative aux défis posés par le changement climatique pour la santé et le développement des enfants et des adolescents ont été présentés lundi à Alger.

Cette étude a été réalisée par le ministère de la Santé en collaboration avec le bureau de l'Unicef en Algérie et avec la contribution de plusieurs secteurs concernés.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Djamel Fourar, a souligné que cette rencontre se voulait une «*opportunité d'échange des expertises et des connaissances afin d'enrichir cette étude qui aborde des questions liées aux changements climatiques et leurs impacts sur la santé des enfants et des adolescents*».

Evoquant le paysage climatique et son impact sur les catégories les plus vulnérables de la société, notamment les enfants, M. Fourar a jugé impératif de «*déployer davantage d'efforts conjoints pour parvenir à une feuille de route qui contribue à faire face aux défis des changements climatiques qui pourront avoir de graves conséquences sur la santé de toutes les catégories vulnérables de la société*».

M. Fourar a appelé à «*mettre en place un système de surveillance de certaines maladies qui se propagent en raison des changements climatiques et à adapter la situation sanitaire à ces changements, en sus d'un système d'alerte et d'identification des problèmes de santé induits par les changements climatiques*». Cette étude, dont les résultats définitifs seront annoncés en décembre prochain après enrichissement et finalisation, comprend les mesures et mécanismes pour atténuer les effets des changements climatiques et préserver la santé des catégories vulnérables de la société.

R. N.

AU NIVEAU DE SES MARCHÉS RÉGIONAUX

L'entreprise «Magros» ouvre des points de vente en gros d'œufs

L'entreprise publique économique de réalisation et de gestion des marchés de gros (Magros), a procédé à l'ouverture de points de vente en gros d'œufs au niveau de ses marchés régionaux, dans l'objectif d'encourager les producteurs à commercialiser ce produit directement et sans intermédiaires, a indiqué, lundi, un communiqué de l'entreprise. Cette décision qui s'inscrit dans le cadre de l'exécution des instructions du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, vise à «*contribuer à la stabilisation des prix des œufs et à protéger le pouvoir d'achat du citoyen*», précise le communiqué.

Ainsi, les directeurs et gestionnaires des marchés de gros relevant de l'entreprise Magros sont invités «*de toute urgence à réserver des points de vente en gros d'œufs au niveau des marchés qu'ils supervisent*», ajoute le communiqué. Par ailleurs, l'entreprise «Magros» a souligné la nécessité «*de mettre en place toutes les conditions favorables pour encourager les producteurs et leur permettre de commercialiser directement ce produit de consommation sans intermédiaires, contribuant ainsi à stabiliser les prix et à protéger le pouvoir d'achat du citoyen*».

R. N.

COOPÉRATION

Accord entre le ministère de la Pêche et l'Agence coréenne KOICA

Un accord a été signé, lundi à Ouargla, entre le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques et l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA).

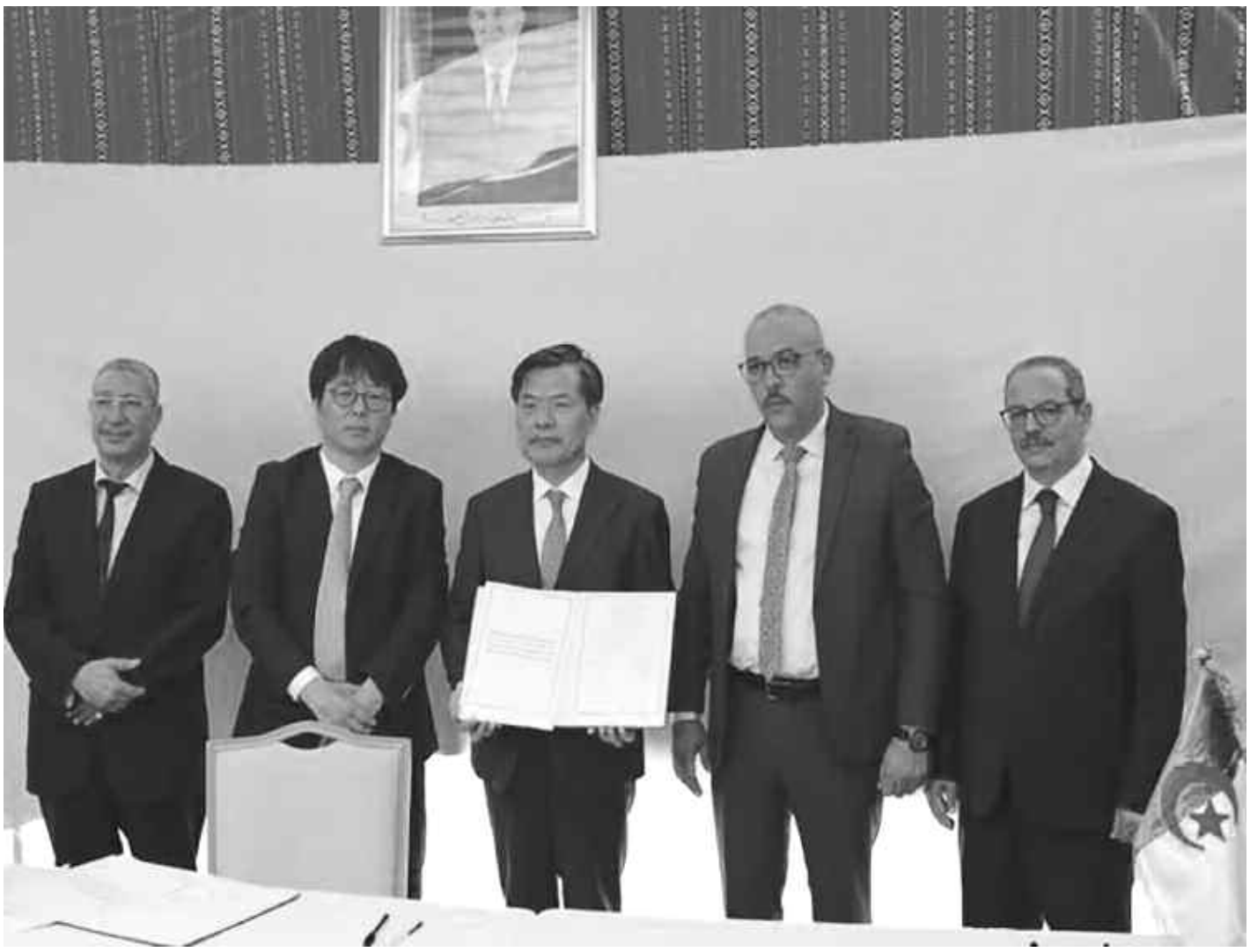

La livraison du projet de l'unité de production des aliments pour poissons et crevettes d'élevage figure parmi les objectifs de cet accord.

En vertu de cette convention paraphée lors d'une cérémonie tenue à la Ferme expérimentale d'élevage de crevettes, située dans la commune de Hassi-Benabdallah (est d'Ouargla), en présence des cadres centraux du ministère de la Pêche et des Productions halieutiques, des autorités locales, de l'ambassadeur de la République de Corée en Algérie, You Ki-Jun, et des représentants de l'Agence KOICA, la partie sud-coréenne s'engage à mettre le projet à la disposition de la partie algérienne pour entreprendre l'exploitation de cette structure.

Cet évènement a aussi été marqué par la signature d'une convention entre le Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA), la Direction de l'emploi et celle de la Formation et de l'Enseignement professionnels de la wilaya d'Ouargla.

Satisfaire les besoins de la majorité des fermes aquacoles à l'échelle nationale

L'inspecteur général au ministère de la Pêche et des Productions halieutiques, Farid Harouadi, a rappelé que ce projet est *« le fruit d'une coopération réussie »* entre l'Algérie et la Corée du Sud, ajoutant que la réalisation d'une unité de fabrication d'aliments pour poissons et crevettes d'élevage *« unique en son genre »* en Algérie, permettra de répondre aux besoins des investissements dans l'aquaculture d'eau douce, la pêche continentale et l'aquaculture marine.

« Grâce à sa forte capacité de production, cette unité pourrait satisfaire les besoins de la majorité des fermes aquacoles à l'échelle nationale, a souligné M. Harouadi, signalant que *« la République de Corée a contribué activement et directement au développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Algérie, à travers la réalisation des projets pilotes, à savoir les fermes aquacoles d'élevage de crevettes à Ouargla et Skikda et cette nouvelle unité de production d'aliments pour poissons et crevettes d'élevage »*.

Une capacité de production de 10 tonnes d'aliments par jour

De son côté, le directeur local de la Pêche et des Productions halieutiques, Salah Bouaïcha, a mis en avant l'importance de cette unité dotée d'une capacité de production de 10 tonnes d'aliments par jour en termes de développement de la filière aquacole non seulement dans les wilayas de l'intérieur du pays, mais aussi les wilayas côtières. Elle permettra également de couvrir le marché national et réduire la facture d'importation, a-t-il poursuivi. Dans une allocution prononcée à l'occasion, Son Excellence l'ambassadeur de la République de Corée en Algérie, You Ki-Jun, a indiqué que l'accord de livraison du projet de cette unité est *« une étape importante »* dans le cadre de la coopération entre les deux pays pour le développement de l'aquaculture, ajoutant que l'Algérie recèle d'importantes potentialités lui permettant de donner un nouvel élan à cette filière.

R. E.

TOURISME SAHARIEN

Appel à l'intensification des opportunités de promotion

Mokhtar Didouche a plaidé, lundi depuis la wilaya de Djanet, pour l'intensification des opportunités de promotion du tourisme saharien.

« Il appartient aux responsables et partenaires du secteur du tourisme d'œuvrer à l'intensification des opportunités de médiatisation du tourisme saharien à l'effet d'impulser le tourisme dans les régions du sud du pays », a affirmé M. Didouche lors de sa visite de travail dans la région.

Accorder les facilités nécessaires aux artisans

Mettant en valeur les potentialités touristiques dont regorge cette jeune wilaya du pays à même d'assurer le succès de la saison touristique saharienne 2024-2025, le ministre du Tourisme et de l'artisanat a mis l'accent sur la nécessité d'accorder les facilités nécessaires aux artisans pour prendre part aux différentes manifestations et expositions internationales à l'effet de promouvoir les atouts d'artisanat que recèle l'Algérie. *« La perle du Tassili N'Ajjer renferme un riche patrimoine d'artisanat d'où l'importance de le préserver »,* a indiqué M. Didouche, avant d'appeler à la formation des artisans en vue d'assurer la pérennité de ce legs et l'encouragement des associations artisanales activant dans cette wilaya.

Des autorisations d'exploitation à 2 nouvelles agences de tourisme et de voyages

Mettant à profit sa tournée dans la wilaya de Djanet, le ministre a présidé, en présence des autorités locales, une cérémonie de remise des autorisations d'exploitation à deux nouvelles agences de tourisme et de voyages avant de suivre un exposé faisant le point sur la situation du secteur du tourisme et de présider une rencontre avec les responsables des agences de tourisme et de voyages. Cette rencontre a été mise à profit par les responsables pour soulever une série de question dont, notamment, la suggestion d'ouverture d'une nouvelle liaison aérienne Rome (Italie) à Djanet (Algérie) et la révision du billet de voyage de la desserte Paris (France) et Djanet. En réponse à ces questions et autres, le ministre a soutenu que ces préoccupations requièrent la coordination avec d'autres secteurs, avant d'ajouter que le secteur du tourisme de la wilaya connaît, à la lumière des facteurs encourageants, une *« avancée »* qu'il appartient aux propriétaires des agences de tourisme et de voyages de fournir davantage d'efforts pour promouvoir le tourisme saharien. **R. E.**

MIDI LIBRE
N° 5132 | Mercredi 30 octobre 2024

MIDI LIBRE
N° 5132 | Mercredi 30 octobre 2024

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU DÉFICIT EN SPHINGOMYÉLINASE ACIDE

Des spécialistes recommandent un diagnostic précoce

A l'occasion de la Journée mondiale de l'ASMD (déficit en sphingomyélinase acide), une journée de formation et de sensibilisation au profit des médias s'est tenue à Alger le 23 octobre 2024. Organisée par le laboratoire pharmaceutique Sanofi, plusieurs spécialistes en la matière sont intervenus afin d'expliquer aux journalistes ce qu'est cette pathologie qui peut être handicapante, voire létale.

PAR OURIDA AIT ALI

Le déficit en sphingomyélinase acide, appelé également maladie de Niemann-Pick type A et B, est une pathologie génétique causée par une mutation du gène SMPD1, expliquent les spécialistes. Elle provient d'un déficit en une enzyme lysosomale qui entraîne une surcharge en sphingomyéline. C'est une maladie complexe qui peut affecter plusieurs organes vitaux tels le foie. Elle se manifeste par une augmentation du volume de la rate, et dans 9 cas sur 10, cette maladie touche les poumons. Dans 42% des cas, elle provoque une sévère gêne respiratoire et le patient peut en décéder suite à la perte progressive de la fonction pulmonaire.

Cependant, malgré les avancées de la science, cette maladie rare reste peu connue des médecins, pas seulement dans notre pays mais de par le monde ce qui retarde le diagnostic. Les personnes atteintes du déficit en sphingomyélinase acide sont souvent sujet à l'errance diagnostic pendant des années. Un parcours des plus pénibles pour les parents et leurs enfants, déplorent les spécialistes.

En outre, dans notre pays, nous ne disposons ni de laboratoire spécialisé ni de centres de références pour un meilleur suivi de l'ASMD. Les spécialistes parleront de trois types de la maladie. Il s'agit de l'ASMD de type A (forme neuroviscérale infantile). Elle survient à la petite enfance, la forme la plus sévère avec une évolution neurodégénérative rapide conduisant au décès, généralement avant l'âge de 3 ans. L'ASMD de type A/B (forme intermédiaire chronique) apparaît de la petite enfance à l'enfance et l'ASMD de type B (forme viscérale chronique) peut apparaître à tout âge. Il s'agit d'une forme plus atténuée et touche plusieurs organes, avec peu ou pas d'atteinte neurologique. Il se présente sous une forme plus chronique, touchant les adolescents et les adultes, avec une atteinte principalement viscérale affectant notamment la rate.

Aussi, les intervenants insistent sur la formation dans la graduation et post-graduation et recommandent d'introduire la formation sur les maladies rares dans les études en médecine et de miser aussi sur la formation médicale continue pour pouvoir améliorer le diagnostic clinique en premier lieu.

Enfin, il est à noter que par faute d'un registre sur les maladies rares, aucune donnée épidémiologique spécifique au déficit en sphingomyélinase acide, forme viscérale chronique (également connue sous le nom de maladie de Niemann-Pick type B) n'est disponible.

Les maladies rares

Une maladie rare, fixée en Europe par une prévalence inférieure à 1 sur 2.000, fait référence à un statut complexe et hétérogène de quelque 6.000 à 8.000 maladies, dont 80% sont d'ordre génétique, touchant le plus souvent des enfants. En raison de l'importante hétérogénéité phénotypique, de leur rareté et de leur caractère inhabituel, les patients se heurtent régulièrement à une méconnaissance de la maladie qui s'associe le plus souvent à une errance en attente d'un diagnostic précis, et à l'absence de traitement.

Depuis plus de deux décennies, la commission européenne multiplie des initiatives pour qu'à travers ses États membres des mesures concrètes soient élaborées pour les patients et leurs familles. Répondant à cet appel, la Belgique s'est engagée en faveur d'une meilleure prise en charge des maladies rares en élaborant un plan national, en créant et soutenant des structures multidisciplinaires de diagnostic, en s'associant à des réseaux de référence européens et en mettant en place des registres pour rassembler de manière centralisée et uniforme certaines données des patients.

Que savons-nous à propos des maladies rares

Trente millions de patients en Europe et 660.000 à 880.000 en Belgique sont concernés par une maladie rare. Mais comme il y a 6.000 à 8.000 différentes maladies rares, seul un nombre limité de prestataires de soins peut acquérir une expertise suffisante pour répondre aux besoins spécifiques de ces patients. Ainsi, l'Europe et la Belgique mettent en place des structures et réseaux pour assurer une meilleure prise en charge de tous ces patients quel que soit leur maladie.

Individuellement rare mais collectivement fréquente

Pendant longtemps, médecins, chercheurs et décideurs politiques ont ignoré l'existence des maladies rares considérées comme ayant une complexité phénotypique importante, les laissant pour compte et, jusqu'il y a peu de temps encore, ne favorisant que peu de recherche .

Le concept « maladies rares » a été introduit pour la première fois lorsque plusieurs pathologistes, impliqués dans les maladies métaboliques, mirent en évidence que beaucoup de ces maladies, pourtant diverses, présentaient toutes un défaut de reconnaissance et de prise en charge. Alors que de nombreux médicaments et thérapies ont été développés pour le traitement du cancer, les maladies cardio-vasculaires et autres, moins de 10 traitements ont été mis au point pour l'ensemble des maladies rares dans les années 1973-1983. C'est ainsi qu'en 1983 la FDA Orphan Drug aux États-Unis a reconnu la nécessité d'encourager le développement de médicaments pour les maladies rares jusque-là sous-développés. Cette reconnaisse fit tache d'huile en Europe permettant à l'European Union (EU) Orphan Drugs Regulation de définir, en 2000, qu'une maladie est rare quand elle a une prévalence inférieure à 0.2% de la population, et d'introduire une nouvelle législation dans le but de fournir des incitations pour le développement de médicaments contre ces maladies. En conséquence de cette reconnaissance, des réseaux de diagnostic et de prise en charge se développèrent en Europe, en Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde. Ces réseaux et prises en charge sont pour la plupart issus de la coopération entre les gouvernements, les instituts de recherche, les associations de patients et l'industrie pharmaceutique.

Si l'incidence semble faible, il y a, cependant, environ 30 millions de patients concernés par une maladie rare dans la communauté européenne. Ce qui signifie que pas moins de 5 à 6% de la population totale de l'Union européenne sont directement affectées par une maladie rare ou le sera. Une cinquantaine de maladies rares affectent quelques milliers (hémophilie, mucoviscidose, syndrome de Marfan, drépanocytose), quelques centaines (leucodystrophie), voire quelques dizaines de patients (syndrome de Bruck, progéria) à travers le monde .

Actuellement, on dénombre 6.000 à 8.000 maladies avec approximativement 5 nouvelles pathologies décrites chaque semaine dans les revues scientifiques internationales. Au moins 80% de ces maladies rares sont d'ordre génétique impliquant un ou plusieurs gènes. Ces maladies génétiques concernent 3 à 4 % des naissances, et sont soit héréditaires soit dérivant de mutations génétiques de novo ou d'anomalie chromosomique [Tableau 2]. Les autres maladies rares ont plutôt une origine infectieuse (légionellose), toxique (alcoolisation fœtale, softenon), auto-immune (lupus érythémateux), tumorale ou encore non élucidée.

Soixante-cinq pourcents des maladies rares sont graves, chroniques et invalidantes, et peuvent nécessiter des soins spécialisés, lourds et prolongés. Une même maladie peut être rare sur un continent et fréquente sur un autre. Parmi elles, il y a la drépanocytose, la fièvre méditerranéenne, la thalassémie. 50% se développent dès l'enfance et on estime qu'elles sont responsables de plus de 30% de la mortalité infantile (35% des décès avant l'âge de 1 an, 10 entre 1 et 5 ans et 12% entre 5 et 15 ans). Dans la moitié des cas, la survenue d'un déficit moteur, sensoriel ou intellectuel est responsable d'une perte d'autonomie.

La plupart des maladies rares ne peuvent être guéries. Cependant, un traitement adéquat et des soins médicaux appropriés peuvent améliorer la qualité de vie et augmenter l'espérance de vie des patients. Des progrès considérables ont déjà été enregistrés pour certaines maladies comme l'hémophilie où l'espérance de vie des patients atteints d'une forme sévère diagnostiqués précocement, est sensiblement la même celle de la population générale. A l'heure actuelle, moins de 5% de ces patients bénéficient de traitements spécifiques. Il existe approximativement 250 médicaments autorisés pour environ 400 maladies différentes sur les 6.000-8.000 maladies répertoriées comme rares .

Caractéristiques des maladies rares

La caractéristique la plus importante des maladies rares est leur très grande diversité d'expression touchant toutes les disciplines de la médecine. Certaines maladies rares ne touchent qu'un seul organe ou type d'organe (la peau dans l'épidermolyse bulleuse, la coagulation dans l'hémophilie, les os dans l'ostéogénèse imparfaite). D'autres, qui prennent souvent le nom de syndrome, touchent plusieurs organes (le syndrome d'Alport qui entraine une insuffisance rénale et une surdité, le syndrome de Prader Willi qui est associé à une hypotonie, une obésité, un retard mental). Enfin, pour une troisième catégorie, tous les organes sont susceptibles d'être touchés. C'est le cas des maladies systémiques telles que le lupus érythémateux disséminé, maladie d'origine auto-immune.

Orphanet propose une classification rigoureuse des maladies rares sur base d'articles scientifiques, de workshops et validations d'experts. On y retrouve ainsi une classification par spécialité médicale (exemple l'ensemble des maladies respiratoires, cardiaques, neurologiques … rares) qui est elle-même subdivisée en groupes, et ensuite en sous-types. Par exemple, pour l'hémophilie, cette classification prend la forme suivante : Maladie hématologique rare □ coagulopathie rare □maladie hémorragique rare □maladie hémorragique rare par déficit en facteur de coagulation □maladie hémorragique rare par déficit constitutionnel en facteur de coagulation □hémophilie □hémophilie A. Cette diversité d'expression se retrouve également dans la maladie elle-même. En effet, une même maladie peut avoir une hétérogénéité phénotypique (sévérité, âge d'apparition, évolution) qui peut également se manifester au sein même d'une famille, une hétérogénéité génique (50 à 100 gènes responsables de la rétinite pigmentaire) et une hétérogénéité allélique (plus de 1000 mutations différentes dans l'hémophilie A). Au-delà de cette hétérogénéité, existent également les variables géographiques (une maladie rare dans un continent ne l'est pas pour un autre) ou encore temporelles (nouvelles maladies émergentes comme l'Ebola, le SRAS ou en déclin/réémergé comme la dengue, la tuberculose).

Malgré cette très grande hétérogénéité, les maladies rares présentent des caractéristiques communes qui sont quasi constantes :

- Elles sont invalidantes entrainant une qualité de vie moindre et une perte d'autonomie.
- Elles s'accompagnent de douleur qui occupe une place importante pour le patient.
- Elles sont incurables. Il n'existe que peu de traitement hormis une médication classique qui peut soulager les symptômes.
- Elles sont rares, évolutives et chroniques.
- Elles engagent le pronostic vital dans presque la moitié des cas.

Difficultés communes des maladies rares

La constance pour les maladies rares est le problème du diagnostic. Avec quelque 6.000-8.000 maladies différentes, il n'y a pas de modèle simple, de démarche standard. Il faut, donc, de nombreux tests et consultations médicales avec, à la clef, un diagnostic souvent erroné. En effet, en raison de la rareté d'une pathologie, il est fréquent que les professionnels de la santé ne possèdent pas entièrement l'expérience en matière de diagnostic, de soutien et de traitement.

Ces dernières années, plusieurs organisations de patients ont menés des études pour identifier les difficultés rencontrées par les patients souffrant d'une maladie rare et leur famille :

- L'errance diagnostique, c'est-à-dire la période au cours de laquelle un diagnostic pertinent se fait attendre ou n'est pas posé, est d'une durée moyenne de 4 ans. Cela s'explique principalement du fait qu'au début des symptômes, les professionnels ne savent pas qu'ils sont en face d'une maladie rare et orientent d'abord les examens vers des tests généraux. La difficulté de poser un diagnostic correct rapidement a des conséquences dramatiques chez le patient puisque l'errance diagnostique retarde l'obtention d'une assistance et d'un traitement adapté ainsi que le conseil génétique. En 2009, le résultat belge de l'enquête menée par EURORDIS (Rare disease Europe-The voice of rare disease Patients in Europe) confirme l'importance de l'errance diagnostique puisque :
- Près de 44% des répondants indiquent avoir fait l'objet d'erreur dans le cadre de la recherche du diagnostic de leur maladie.
- La moitié des patients sans diagnostic attend un diagnostic depuis plus de trois ans.
- 22% des patients ont consulté plus de 5 médecins, et 7% plus de 10 médecins avant qu'un diagnostic ne soit enfin posé.
- 46% des intervenants indiquent que leur « état de malade » n'a pas été reconnu par leur entourage (familial, professionnel, scolaire) tant que le diagnostic n'a pas été posé.
- Pour 78% des personnes souffrant d'une maladie rare, les retards dans l'établissement d'un diagnostic correct ont été responsables de conséquences délétères comprenant le décès (1%), les troubles cognitifs, psycho-sociaux ou physiques, la naissance d'un autre enfant atteint, un mode de vie et un comportement inadapté de l'entourage ainsi qu'un manque de confiance dans la médecine.

Ces chiffres belges sont concordants avec les travaux publiés par l'Observatoire français des maladies rares en 2011 présentant les résultats d'une enquête portant, entre autres, sur le thème de l'errance diagnostique, l'accès à l'information et la prise en charge financière des soins, produits et prestations.

- L'attente du diagnostic est problématique pour les patients. A l'heure actuelle, les experts s'appuient aussi sur la génétique pour confirmer la maladie. Cependant, les tests génétiques ne permettent pas toujours de déterminer le gène en cause. Cela ne signifie pas que le diagnostic suspecté est erroné car non seulement tous les gènes impliqués dans les maladies rares n'ont pas encore été identifiés mais aussi parce que la technologie de routine ne permet pas de mettre en évidence tous les types d'anomalie génétique. Cette absence de confirmation du diagnostic par l'analyse génétique peut être une source de frustration et d'angoisse pour le patient.
- L'accès à l'information. Dans l'étude publiée par l'Observatoire français des maladies rares, 57% des personnes interrogées estiment qu'il y a une lacune dans la transmission claire d'information et que le langage médical est trop peu accessible. 93% des sondés estiment qu'Internet a été leur principale source d'information à leur maladie.
- Peu de traitements efficaces. Comme chacune de ces maladies rares touche « peu » de personnes, elles sont délaissées car considérées comme peu « rentables » par les sociétés pharmaceutiques. Actuellement, quelque 5% des maladies rares sont associées à un traitement qui permet aux patients de vivre à peu près normalement.

Le café, un véritable allié pour la santé

Le café est la boisson la plus consommée dans le monde après l'eau. Il s'en boit 2,3 millions de tasses par minute ! Outre son goût et son côté convivial, le café est réputé pour ses bienfaits sur la santé.

Il a fait l'objet d'innombrables études scientifiques. Voici ce que l'on peut en tirer. Des chercheurs lillois ont étudié les effets d'une consommation régulière de caféine sur le long terme. Leurs recherches se sont concentrées sur l'hippocampe en s'intéressant au mécanisme moléculaire. Leurs travaux mettent en évidence les bienfaits du café sur la mémoire et sur l'apprentissage.

La consommation régulière de caféine modifie durablement le fonctionnement moléculaire des cellules de l'hippocampe, siège de la mémoire dans le cerveau. Cela se traduit par une plus grande plasticité neuronale, susceptible de faciliter les apprentissages et d'améliorer la mémoire.

Nombreuses sont les personnes qui boivent du café. Certaines le font par goût, et beaucoup pour les propriétés stimulantes de la caféine. En effet, cette dernière accroît la vigilance et la concentration dans les heures qui suivent sa consommation. Elle a par ailleurs un effet sur la mémoire : plusieurs études épidémiologiques et expérimentales attestent d'un bénéfice en cas de maladie d'Alzheimer.

Pour autant, les mécanismes moléculaires sous-jacents demeuraient méconnus. C'est pourquoi les équipes de David Blum, au centre de recherche Lille neuroscience & cognition (unité 1172 Inserm/Université de Lille/CHU de Lille), et d'Anne-Laurence Boutillier, au Laboratoire de neurosciences cognitives et adaptatives de Strasbourg (UMR7364 CNRS/Université de Strasbourg), ont décidé de s'attaquer à cette question en étudiant les effets d'une consommation chronique de caféine chez la souris. Leur étude est publiée dans la revue *The Journal of Clinical Investigation*.

Souris caféinées versus souris décaféinées

"Il y a eu beaucoup de travaux sur cette substance, mais qui portaient le plus souvent sur des consommations aiguës, c'est-à-dire ponctuelles, et non sur une consommation chronique telle qu'on l'observe habituellement. En outre, ces travaux ne renseignent pas sur les changements moléculaires induits en aval, une fois que la caféine est fixée sur ses récepteurs dans le cerveau. L'objectif de notre projet était de comprendre tout cela", expliquent-t-ils.

Dans le modèle expérimental de la souris, les chercheurs ont concentré leurs travaux sur l'hippocampe, une structure cérébrale qui constitue le siège principal de la mémoire et qui est affectée dans la maladie d'Alzheimer. Ils ont quotidiennement administré aux animaux, par voie orale, une dose modérée de caféine, à peu près équivalente à trois tasses de café par jour chez l'humain. Après deux semaines à ce régime, les chercheurs ont étudié les cellules de leur hippocampe, sans a priori.

Ils ont analysé le profil d'expression de leurs gènes (analyses transcriptomiques), les modifications chimiques de protéines fixées sur leur ADN qui sont susceptibles de modifier cette expression (analyses épigénétiques), ou encore la nature des protéines et d'autres molécules présentes dans les cellules (protéomique et métabolomique). Ce travail a été réalisé chez des animaux au repos et chez d'autres, soumis à une tâche d'apprentissage. Les résultats obtenus ont été comparés à ceux observés

chez des souris qui n'avaient pas reçu de caféine.

Des traces de caféine dans l'hippocampe ?

Ces résultats, très riches sur le plan descriptif, permettent plusieurs observations. Tout d'abord, la caféine laisse bel et bien des traces moléculaires à long terme dans l'hippocampe, notamment sur le plan épigénétique. Et ces traces ne sont pas les mêmes selon les types cellulaires. Par exemple, certaines voies métaboliques semblent modulées à la baisse dans des cellules non neuronales de l'hippocampe (cellules gliales), alors que l'activité d'autres voies est à la hausse dans les neurones. Mais le plus intéressant concerne les observations effectuées en situation d'apprentissage. Comme attendu lors d'une tâche d'apprentissage, l'activité transcriptionnelle qui reflète le niveau d'expression des gènes augmente dans l'hippocampe. C'est normal puisque cette structure est mobilisée pour mémoriser cette tâche. Mais nous constatons que cette augmentation est beaucoup plus forte chez les animaux qui consomment de la caféine régulièrement. En regardant de plus près, les voies métaboliques réduites par la caféine dans les cellules gliales lorsque les animaux sont au repos sont finalement activées en cas d'apprentissage. Et celles activées dans les neurones le sont encore plus fortement. Ces données suggèrent que la caféine agit comme un facilitateur de réponse de l'hippocampe à une tâche mnésique, grâce une action concertée au niveau des cellules neuronales et non neuronales.

Conseils pour bien dormir quand il fait chaud

Lors des épisodes de canicule, les températures restent élevées même la nuit et empêchent l'organisme de se reposer. Quelques mesures simples permettent tout de même de favoriser le sommeil durant les fortes chaleurs.

***Prendre une douche tiède avant de dormir**
Passer le corps sous l'eau tiède permet à l'organisme de se refroidir et favorise ainsi l'endormissement.

***Se vêtir légèrement**
Il est conseillé de garder une nuisette ou un T-shirt, de préférence en coton pour absorber la transpiration.

***Éteindre son ordinateur**
Un ordinateur allumé dans votre chambre émet de la chaleur supplémentaire. À bannir : les longues mises à jour durant la nuit.

***Préparer sa chambre**
Pour protéger la chambre de la chaleur, veillez à bien garder les volets et fenêtres fermées durant la journée. En soirée, lorsque les températures retombent un peu, ouvrez au contraire les portes et les fenêtres pour créer un courant d'air.

***Se prémunir contre les moustiques**
Pour éviter les piqûres, les lampes UV attirant et électrocutant les insectes s'avèrent la méthode la plus efficace durant la nuit. À éviter en revanche : les bougies à la citronnelle qui risquent d'enflammer la pièce et émettent une forte odeur pouvant nuire à l'endormissement. Dans les zones réellement infectées, la moustiquaire reste la meilleure prévention.

***Climatiseur ou ventilateur**
Une climatisation mal réglée peut provoquer un bon rhume même en une seule nuit. Un écart de 5 °C avec la température extérieure suffit à assurer un bon confort la nuit. Un ventilateur, quant à lui, ne devra pas être orienté directement vers le lit, toujours pour éviter le coup de froid. L'astuce : le placer derrière un drap humide pour augmenter l'effet rafraîchissant.

CANCER COLORECTAL

Un médicament en test qui détruit la tumeur

Parmi tous les cancers du rectum, les adénocarcinomes sont les plus fréquents. Pour les soigner, les cancérologues proposent généralement une chirurgie pour enlever la région cancéreuse, suivi d'une chimiothérapie. Mais, l'immunothérapie pourrait bien remplacer ce protocole lourd pour les patients. En effet, un petit essai clinique réalisé au Memorial Sloane Kettering Cancer Center à New York a donné des résultats impressionnants : 100 % des patients étaient en rémission, sans avoir besoin d'une chirurgie ou d'une chimiothérapie, après un traitement par un anticorps thérapeutique, le dostarlimab.

100% de rémission

Testé sur une petite cohorte de douze patients, atteints d'un adénocarcinome rectal de phase II ou III, le dostarlimab a permis d'éradiquer purement et simplement la tumeur après une injection toutes les trois semaines pendant six mois. Chez 100 % des patients, la tumeur était indétectable au scanner, à l'IRM, à l'endoscopie et dans des biopsies rectales. Ils n'ont pas eu besoin de chirurgie ou de chimiothérapie pour compléter l'action du dostarlimab. Aucun patient n'a fait de rechute dans le temps de suivi qui a duré de 6 à 25 mois. Le dostarlimab n'a pas provoqué d'effets secondaires graves chez la plupart des patients, seulement des rashs, de la fatigue, des nausées et un prurit. Seule une personne a développé un problème de thyroïde qui n'a pas mis sa vie en danger.

Des résultats durables ?

Cette approche ne fonctionne que sur les cancers du rectum dits déficients du système de mésappariements de l'ADN, qui représentent entre 10 à 15 % des adénocarcinomes rectaux diagnostiqués chaque année. Le dostarlimab est un anticorps qui empêche la reconnaissance du récepteur PD-1, situé sur les lymphocytes T, avec son ligand PDL-1, situé sur les cellules cancéreuses. L'interaction du récepteur avec son ligand paralyse la réponse immunitaire - au lieu de détruire la cellule anormale, le lymphocyte T l'épargne. En bloquant mécaniquement cette interaction, le dostarlimab permet aux lymphocytes T de détruire la cellule anormale. La question de la durabilité des résultats sera aussi cruciale ; si les participants sont en rémission depuis plusieurs mois, rien ne permet de dire à ce jour qu'ils le seront toujours dans plusieurs années.

PUBLICITÉ

SOUK AHRAS

Le médiateur de la République insiste sur l'amélioration de la qualité du service public

Le médiateur de la République, Madjid Ammour, a souligné, lundi à Souk-Ahras, que l'amélioration de la qualité et du rendement du service public « reste tributaire d'une évaluation périodique des prestations fournies aux citoyens ».

La performance du service public et son évaluation *« ne sont mesurables que par les résultats obtenus »*, a indiqué M. Ammour lors d'une visite du siège de la Conservation foncière de la wilaya, avant d'ajouter que cela permet à l'administration publique de *« s'engager dans une démarche évolutive continue »* en vue d'améliorer les prestations.

Le même responsable a également suivi un exposé sur les étapes de préparation et de mise à disposition des actes fonciers dans la wilaya de Souk-Ahras, leur délivrance en un temps record et les différentes facilités accordées aux citoyens dans ce domaine.

Cette visite a été l'occasion pour les citoyens de la wilaya d'échanger directement avec le médiateur de la République et d'exprimer leurs préoccupations quant à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Inspectant les projets d'aménagement urbain dans les cités 20-Août, Gouissem-Abdelhak et Tagtaguia, au chef-lieu de wilaya, le Médiateur de la République a indiqué que ces réalisations sont *« un signe de l'engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au service du citoyen »*, ajoutant que des efforts continueront d'être déployés pour *« assurer une meilleure prise en charge des préoccupations de la population »*.

Au siège de la commune de Machrouha, où il a inspecté les conditions de prise en charge des requêtes des citoyens, M. Ammour a souligné qu'il est *« nécessaire d'adopter une nouvelle approche à même de consacrer l'éthique professionnelle dans les administrations et les institutions publiques, en se fondant sur des mécanismes efficaces visant à faire accomplir à l'employé les tâches qui lui sont assignées conformément à ses devoirs professionnels, et à consolider la culture du service au citoyen, ainsi qu'à améliorer le rendement de ces structures à travers l'évaluation périodique de leur travail »*.

Le médiateur de la République poursuivra sa visite de terrain par l'inspection des conditions de scolarisation des élèves de l'école Ballout-Khemissi, dans la mechta d'Aïn Chekaâ (commune de Hanancha), pour se rendre ensuite dans la commune de Heddada où il s'enquerra de l'avancement des projets de construction d'un hôpital de 60 lits et d'un puits profond, engagés dans le cadre du programme d'urgence de développement, avant de rencontrer des citoyens de la région pour écouter leurs préoccupations.

M. Ammour avait entamé sa visite à Souk-Ahras par l'inauguration, au siège de la Radio régionale de Souk-Ahras, d'une grande salle d'activités dotée d'un studio pour des séances interactives avec le public.

Le médiateur de la République et la délégation qui l'accompagne s'y sont également recueillis et assisté à la levée des couleurs nationales à l'occasion du 62e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale sur la Radio et la Télévision algériennes.

MÉDÉA

Plusieurs structures éducatives et de jeunesse inaugurées

Plusieurs structures éducatives et de jeunesse ont été inaugurées lundi à Médéa. Ses structures ont été baptisées en hommage aux chouhada et moudjahidine dans diverses communes de Médéa à l'occasion du 70e anniversaire du déclenchement de la Révolution de novembre 1954

À El Omaria, à l'est de Médéa, un nouveau groupe scolaire, aménagé dans des locaux auparavant abandonnés, a été inauguré et a reçu le nom du moudjahid décédé Tahar Maâmri. La cérémonie, présidée par le wali Djahid Mous, a rassemblé des moudjahidine de la région ainsi que la famille du défunt. Dans la commune de Baâta, au Nord-est, une salle polyvalente a été nommée en l'honneur du chahid Aïssa Lakhdari. De plus, une auberge de jeunes, pouvant accueillir 50 lits, a été inaugurée dans la commune d'El Haoudine, également au Nord-est, et a été baptisée en mémoire des deux frères martyrs Mokhtar et Ahmed Khalfi. Un second groupe scolaire a vu le jour dans le pôle urbain de la commune de Mezghena, au nord de Médéa, et a été nommé Chahid Amar-Boualem. À Beni Slimane, à l'Est, les autorités locales ont également donné le nom du moudjahid décédé Habechi Bouaïchaoui à un lycée de 1.000 places. Par ailleurs, le wali a lancé le projet de raccordement au gaz naturel pour 180 foyers situés dans l'agglomération urbaine secondaire d'El Hamadia, relevant de la commune de Djouab, à l'est de Médéa.

OUM EL BOUAGHI

«L'écoute directe» des préoccupations du citoyen constitue «l'objectif»

Le médiateur de la République, Madjid Ammour, a affirmé, dimanche à Oum El-Bouaghi, que « l'écoute directe » des préoccupations des citoyens constitue l'objectif visé à travers l'inspection d'équipements publics.

« Ces équipements publics confirment, d'ailleurs, que les engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, se concrétisent de jour en jour sur le terrain et les citoyens le constatent », a déclaré M. Ammour à la presse après avoir inspecté des structures publiques dans la wilaya, où il a longuement écouté les préoccupations de plusieurs citoyens.

Le médiateur de la République a souligné que le président de la République *« insiste sur la nécessité de prendre en charge, de manière optimale, les préoccupations des citoyens, de répondre à leurs aspirations et de leur fournir des prestations de qualité »*.

S'agissant de la prise en charge des préoccupations exprimées, M. Ammour a déclaré que celles-ci doivent être *« identifiées au niveau des autorités locales en vue de leur prise en charge progressive en fonction des moyens financiers disponibles »*.

Le médiateur de la République avait entamé sa visite dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi par la mise en service d'un projet d'alimentation en gaz naturel de 63 foyers de la mechta El Henchir, dans la commune d'Ouled Zouaï, avant de donner le coup d'envoi de la réalisation d'un silo de stockage de céréales d'une capacité de 5.000 tonnes, dans la commune d'El-Fedjoudj Boughrara Saoudi où il a entendu un certain nombre de préoccupations liées, notamment, au logement, aux aménagements extérieurs, à l'électricité et au gaz naturel.

M. Ammour a également pris connaissance, au siège de la Direction du cadastre et de la conservation foncière, ainsi que dans les locaux de l'agence commerciale d'Algérie Télécom, au chef-lieu de wilaya, des conditions d'accueil des citoyens et de leur prise en charge.

Le médiateur de la République devait poursuivre sa visite par l'inspection de plusieurs projets de développement dans les communes de Dhalaâ, Fkirina et Aïn-Beïda.

COMMUNIQUÉ UNITAIRE

Pour le Sahara occidental libre, Stop Arming Marocco !

Le président français, Emmanuel Macron, sera en visite officielle au Maroc du 28 au 30 octobre 2024. A travers sa venue, les objectifs sont clairs : relancer les relations bilatérales entre la France et le Maroc et réaffirmer ses positions de soutien à la souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental.

Nous dénonçons fermement ce soutien à l'occupation et à la colonisation de ce territoire inscrit dans la liste des territoires à décoloniser de l'Onu et nous réaffirmons le droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui avec l'organisation rapide du référendum demandé depuis 1975.

La France fait partie, avec d'autres pays vendeurs d'armes comme les États-Unis, l'Espagne, l'Allemagne, la Chine ou encore Israël, des plus gros fournisseurs d'armes au Maroc… Nous condamnons ces ventes d'armes et d'équipements militaires utilisées contre les Sahraouis y compris les civiles.

Nous dénonçons aussi le détournement du matériel de surveillance, comme des drones, fourni par l'agence européenne Frontex au Maroc, à des fins militaires dans les territoires occupés du Sahara occidental. L'annulation des accords européens sur la pêche et l'agriculture, qui donne raison au Front Polisario et à l'UGTSARIO, doit être le début de la reconnaissance pleine et entière vers l'autodétermination du peuple sahraoui.

Nous exigeons l'arrêt immédiat des ventes d'armes et du soutien à la politique coloniale marocaine au Sahara occidental.

Nous continuerons à soutenir le peuple sahraoui, comme nous continuerons à soutenir le peuple palestinien et tous les peuples opprimés.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est inconditionnel et le droit international doit être appliqué.

Stop arming Marocco !

Stop arming Israel !

Signataires

Organisations syndicales

CGT (Confederación General del Trabajo (CGT, État Espagnol), CNT (Confédération nationale du travail, France), CNTB (Confédération nationale des Travailleurs du Burkina, Burkina Faso), Confederación Intersindical (État Espagnol), Confederacion Intersindical Galega (Galice), COSCAPS (Coordinadora Sindical Canarias Estatal de Apoyo al Pueblo Saharaui, Canaries), ELA (Euskal Langileen Alkartasuna, Euskal Herria-Pays Basque), Fédération SUD Santé Sociaux (France), IAC (Intersindical Alternativa de Catalunya, Catalogne), Intersindical Catalana (Catalunya), Intersindical Solidaria (País Valencià), Intersindical Valenciana (País Valencià), Movimiento de Trabajadoras y Trabajadores de Canarias (Canaries), STEILAS sindikatua (Euskal Herria-Pays Basque), Sud Santé Sociaux 92 (France), UGT (Unión General de Trabajadores, État espagnol), UGTSARIO (Union General de Trabajadores de Saguia el Hamra y Río de Oro, Sahara occidental), Union Syndicale Solidaires (France), USTN (Union des Syndicats des Travailleurs du Niger, Niger)

Autres organisations

ACARASD (Asociación Chilena de Amistad con la República Árabe Saharaui Democrática, Chili), AEAPS (Asociación Ecuatoriana de Amistad con el Pueblo Saharaui, Équateur), AIJUWS (Asociación Internacional de Juristas por el Sáhara Occidental, Équateur), AMARAS (Asociación Mexicana de Amistad con la República Árabe Saharaui Democrática A.C., Mexique), Amigos por un Sáhara Libre (Mexique), APA-SOCASA (Asociación Panameña Solidaria con la Causa SAHARAUI,Panamá), ASLA (Asociación Sáhara Libre Argentina, Argentine), Asociación de Amistad Venezuela – Argelia (Vénézuela), Attac France (France), CSMM (Centro de Documentación en Derechos Humanos "Segundo Montes Mozo SJ", Équateur), CCHDH (Comisión Chilena de Derechos Humanos,Chili), Fundación Sáhara Libre-Venezuela (Vénézuela), Comer de Amistad con el Pueblos Saharaui (Argentine), Comité Dominicano de amigos del pueblo Sahraui (République Dominicaine), Comité de Solidaridad con la Causa Árabe (État espagnol), Mujeres con Cuba (Argentine), Nigerian Movement for the Liberation of Western Sahara (Nigéria), Nueva Canarias BC (Canaries), Periferies del Mon – Valencia (État espagnol), Pueblo Sarahui en las palmas de gran-Canaria (Canaries), Red Argentina de Comunicadores por la Descolonización del Sáhara Occidental (Argentine), Red Ciudadana Bolivia con el Sáhara (Bolivie), Solidarité de Travailleurs et Travailleuses Basques (Euskal Herria – Pays Basque)

TCHAD

Une quarantaine de morts dans une attaque terroriste

Les terroristes de Boko Haram ont mené dans la nuit du dimanche 27 octobre une attaque dans la région du lac Tchad, à la frontière du Nigeria et tué une quarantaine de militaires tchadiens, suscitant une contre-offensive des forces de N'Djamena. Cette attaque sur une base militaire située à Barkaram, une île située à l'ouest de Ngouboua *"a tragiquement fait une quarantaine de morts parmi nos soldats"*, a annoncé la présidence tchadienne dans un communiqué publié lundi. Le président Mahamat Idriss Déby Itno s'est rendu sur place tôt dans la matinée et *"a donné le coup d'envoi de l'opération Haskanite pour poursuivre et traquer les assaillants jusque dans leurs derniers retranchements"*, selon ce communiqué qui ne précise pas quelles forces ont été mobilisées. *"Une garnison abritant plus de 200 militaires a été prise pour cible par les éléments de Boko Haram à 22 h. Les éléments de boko Haram ont pris le contrôle de cette garnison, récupéré les armes et brûlé des véhicules équipés d'armes lourdes avant de repartir"*, selon des sources locales jointes par l'AFP. L'attaque surprise a fait une vingtaine de blessés, selon des sources militaires. Parmi les morts, figure le commandant de l'unité, selon un officier supérieur tchadien qui a requis l'anonymat. *"Les éléments de Boko Haram ont eu le temps de récupérer des munitions et du matériel avant de se retirer"*, selon la même source. *"Nous avons beaucoup de pertes certes mais la situation est sous contrôle et nos forces sont sur place à la poursuite de l'ennemi"*, a déclaré à l'*AFP* le gouverneur de la région du Lac. Les soldats tchadiens sont fréquemment ciblés par les attaques terroristes dans la région du lac Tchad, vaste étendue marécageuse parsemée d'îlots dans l'Ouest, qui abrite des combattants du groupe Boko Haram ou de sa branche dissidente l'État Islamique en Afrique de l'Ouest (Iswap, selon l'acronyme en anglais, né d'une scission avec Boko Haram). L'insurrection de Boko Haram est apparue en 2009 au Nigeria, où elle a fait depuis quelque 40.000 morts et plus de deux millions de déplacés, avant de se propager dans les pays frontaliers. En mars 2020, les combattants terroristes avaient mené une offensive sanglante sur une importante base tchadienne sur la presqu'île de Bohoma, faisant une centaine morts – les plus lourdes pertes jamais enregistrées par l'armée tchadienne. En réponse, le pouvoir avait déclenché "la colère de Bohoma" : une vaste opération contre les jihadistes, à l'époque menée par le maréchal Idriss Deby Itno, le père de l'actuel président. En juin 2024, l'Office international pour les migrations (OIM) enregistrait plus de 220.000 déplacés dans la province tchadienne du lac Tchad en raison des attaques des groupes armés. Le président *"tient à rassurer les populations de la zone ainsi que les forces de défense et de sécurité, de son engagement indéfectible à défendre et sécuriser l'ensemble du pays"*, ajoute le communiqué de la présidence. Cette attaque et sa contre-offensive survient alors que le chef de l'État vient de restructurer les forces armées avec une série de limogeages et de nominations, en lien, selon certaines sources, avec l'opposition de certains officiers avec sa position sur le Soudan. Le pouvoir tchadien a été accusé de faciliter les livraisons d'armes des Émirats arabes unis aux paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) qui combattent l'armée régulière soudanaise depuis avril 2023, faisant des milliers de morts et des millions de déplacés. Le Tchad et les Émirats ont démenti ces accusations.

R. I. / Agences

SPIRALE DE VIOLENCE CONTRE LES CIVILS AU SOUDAN

Le Groupe A3+ du Conseil de sécurité condamne « avec force »

Le Groupe A3+ a condamné « avec force », lundi à New York, la spirale de violence contre les civils au Soudan en proie à un conflit armé.

Le Groupe a souligné la nécessité pour les parties au conflit au Soudan de s'engager dans un cessez-le-feu.

Un mépris pour le Conseil de sécurité et pour l'ensemble de la communauté internationale

Dans son communiqué lu par le représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Onu, l'ambassadeur Amar Bendjama, lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la situation au Soudan, le Groupe A3+ a indiqué que les civils continuent de faire face à un niveau inouï de destruction et d'affrontements au Soudan, condamnant avec force cette spirale de violence contre les civils.

Déplorant l'absence d'un règlement pacifique au Soudan malgré l'adoption de plusieurs documents par le Conseil de sécurité et le lancement de nombreuses initiatives en dehors du conseil à cet effet, le Groupe A3+ a estimé que les récentes attaques contre El-Gezira étaient *« un exemple criant du mépris pour le Conseil de sécurité et pour l'ensemble de la communauté internationale »*.

La situation humanitaire se dégrade de plus en plus

Après plus de 18 mois de conflit, *« les parties doivent encore montrer leur engagement en faveur d'un cessez-le-feu et s'inscrire dans un processus politique significatif »* et ce, alors que la situation humanitaire se dégrade de plus en plus, avec la prolifération de maladies comme le choléra et le paludisme, sans parler des conséquences des dernières inondations sur plus de 100.000 personnes, déplore M. Bendjama.

Le Groupe A3+ a, à cet égard, salué le rapport présenté par le secrétaire général des Nations unies concernant les recommandations relatives à la protection des civils. Tout en reconnaissant que *« la responsabilité première dans la protection des civils incombe au Gouvernement du Soudan et à toutes les parties au conflit »*, le Groupe A3+ a estimé, dans son communiqué, que *« le Conseil de sécurité, en coordination avec les parties prenantes nationales au Soudan, peut apporter le soutien nécessaire en faveur de tout accord de cessez-le-feu et veiller au respect des engagements »*.

Soutien au CPS de l'Union africaine

Exprimant sa vive condamnation des *« atrocités commises par les Forces de soutien rapide (FSR), vendredi dernier dans le village d'Al-Sireha, où au moins 124 civils ont été tués »*, le groupe a souligné que *« la coordination entre les mécanismes de médiation aux niveaux régional et international doit primer dans toute démarche visant à protéger les civils au Soudan »,* tout en veillant à préserver le rôle central de l'Onu et de l'Union africaine dans ces efforts et de coordonner avec le Gouvernement du Soudan afin de permettre l'acheminement des aides humanitaires et d'appuyer les mesures prises dans ce sens.

Le Groupe A3+ a, dans ce contexte, affiché son soutien au Comité présidentiel ad hoc du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine, dirigé par l'Ouganda, en vue de relancer les efforts de paix au Soudan.

R. I. / Agences

CLIMAT/ ONU

Les engagements actuels mènent à 2,6% de baisse d'émissions en 2030

Les engagements climatiques actuels des pays mènent à seulement 2,6% de baisse des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2019, au lieu des 43% préconisés pour espérer limiter le réchauffement climatique à 1,5 C, a alerté, lundi, l'Onu Climat, à deux semaines de la COP29.

Les plans d'action climatique nationaux n'ont que peu progressé en un an et sont loin de répondre aux besoins pour empêcher le réchauffement planétaire de paralyser toutes les économies et de détruire des milliards de vies et de moyens de subsistance, a souligné le chef de l'Onu Climat, Simon Stiell.

Ce rapport est la synthèse annuelle des derniers engagements de réduction des émissions – appelés contribution déterminée au niveau national (NDC) pris par les 195 signataires de l'accord de Paris de 2015, qui représentaient 95% des émissions globales en 2019. Il intervient à quelques jours de l'ouverture de la COP29, le 11 novembre à Bakou (Azerbaïdjan).

Les plans actuels combinés des Etats entraîneraient des émissions de 51,5 gigatonnes d'équivalent CO2 en 2030, soit seulement 0,6% de moins que dans l'analyse précédente publiée par l'Onu fin 2023.

Au total, 34 pays, dont les membres de l'Union européenne, le Brésil ou l'Azerbaïdjan ont communiqué des mises à jour de leurs objectifs.

La pollution par les gaz à effet de serre à ces niveaux garantira un naufrage humain et économique pour tous les pays, sans exception, prévient Simon Stiell.

Le rapport de synthèse publié lundi doit marquer un tournant, mettant fin à l'ère de l'insuffisance et déclenchant une nouvelle ère d'accélération, avec de nouveaux plans d'action climatique nationaux beaucoup plus audacieux de la part de chaque pays attendus l'année prochaine, a souligné le chef de l'Onu Climat.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) avait déjà alerté, jeudi, sur l'absence de progrès significatifs depuis un an. Nous avons besoin d'une mobilisation mondiale d'une ampleur et d'un rythme jamais vus auparavant et ce, dès maintenant, ou l'objectif de 1,5 C sera bientôt mort, avait averti Inger Andersen, directrice exécutive du PNUE.

L'accord de Paris de 2015 fixe l'objectif de limiter le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2 C par rapport aux niveaux préindustriels, quand l'humanité a commencé à exploiter à grande échelle les énergies fossiles responsables des émissions de gaz à effet de serre, et si possible à 1,5 C.

R. I. / Agences

LIBAN

L'entité sioniste frappe encore la ville de Tyr

L'entité sioniste frappe encore la ville de Tyr, après un raid matinal ayant fait 7 martyrs, ont rapporté des médias.

De violentes frappes sionistes ont visé, lundi en milieu de journée, la ville côtière de Tyr, dans le sud du Liban. L'Agence libanaise d'information (ANI) a rapporté une série de raids aériens sionistes sur Tyr, où des nuages de fumée se sont élevés des sites visés, notamment un immeuble sur le front de mer.

Le cœur de Tyr, qui abrite des sites antiques inscrits par l'Unesco sur sa liste du patrimoine mondial, a été visé le 23 octobre par des frappes les plus violentes depuis le début de l'agression sioniste.

Le ministère libanais de la Santé a annoncé dimanche soir que le bilan de l'agression sioniste contre le Liban s'est alourdi à 2.672 martyrs et 12.468 blessés depuis le 8 octobre 2023.

Le ministère a indiqué dans un communiqué que *« les raids de l'ennemi (sioniste) sur le Liban samedi ont fait 19 martyrs et 108 blessés »* dans le sud et l'est du pays.

En outre, l'escalade de l'agression sioniste contre le Liban, qui se poursuit depuis le 23 septembre dernier, a déplacé 1,3 million de personnes, selon les autorités libanaises et l'Onu.

La présidence palestinienne met en garde contre les dangers du projet sioniste

La présidence palestinienne a mis en garde, lundi, contre les dangers du projet sioniste visant l'interdiction de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), indiquant que cette législation constitue une violation du droit international et une provocation pour la communauté internationale dans son ensemble.

La présidence a souligné, en outre, que l'UNRWA est une ligne rouge, que la question des réfugiés est au cœur de la question palestinienne et qu'il n'y a pas de solution sans une solution juste à la question des réfugiés conformément aux résolutions internationales et au droit international, notant que l'UNRWA a été créée conformément à une résolution de l'Onu du 18 décembre 1949.

Le Parlement sioniste devait voter lundi deux projets de loi qui menacent l'avenir de l'UNRWA. Le premier interdit à l'UNRWA d'opérer à El Qods occupée, tandis que le second prévoit le retrait des privilèges et immunités accordés aux employés de l'agence des Nations unies.

R. I. / Agences

MIDI LIBRE
N° 5132 | Mercredi 30 octobre 2024

Plus de 80 participants nationaux et étrangers au "Treg Djanet"

La première édition de la course à distance maximale dans les pistes désertiques "Treg Djanet" a débuté lundi avec la participation de 83 coureurs, dont 78 étrangers, a-t-on appris des organisateurs.

Organisée sous le patronage du ministère de la Jeunesse et des Sports par la Fédération algérienne de sport et travail (FAST) et la direction locale du secteur, cette manifestation sportive regroupe, durant cinq jours (28 octobre/1er novembre), ces participants issus de 11 pays (Algérie, Allemagne, Angleterre, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal), selon la même source.

La course se déroule en cinq étapes et les coureurs devront parcourir près de 40 km par jour pour une distance globale de 222 km, a-t-on expliqué.

Toutes les conditions requises sont réunies pour assurer le bon déroulement et la réussite de cette compétition, a affirmé le DJS, Ouamane Fodil.

Selon des déclarations recueillies par l'*APS* auprès des participants étrangers, ces derniers sont convaincus que cette course est une "*expérience inoubliable*" pour eux, et leur permet de découvrir le paysage magnifique de cette région saharienne. Ils ont, par ailleurs, saisi cette occasion pour saluer l'hospitalité des habitants locaux.

De son côté, le président de la FAST, Abdelkrim Chouchaoui, a souligné que le rendez-vous sportif "Treg Djanet" a pour objectif de promouvoir la destination Algérie, favoriser l'échange culturel et faire connaître les potentialités touristiques que recèle cette wilaya de l'extrême sud-est du pays. Cet évènement international, qu'a abrité la wilaya de Timimoun pendant deux ans de suite, contribuera également à attirer les médias qui sont appelés à contribuer au renforcement de la place de Djanet parmi les destinations touristiques privilégiées, a-t-il conclu.

Un match à huis clos pour l'USMA et l'ASO

L'USMA et l'ASO ont écopé d'un match à huis clos pour « *utilisation et jets de fumigènes sur le terrain sans dommage physique* » (3e infraction) lors de la rencontre qui a opposé les deux équipes samedi à Chlef.

L'USMA et l'ASO devront, en outre, s'acquitter chacun d'une amende de 200.000 DA, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP), lundi soir.

Le prochain match de l'USM Alger face au MC Alger pour le compte de la 7e journée de la Ligue 1 Mobilis se jouera, donc, sans la présence du public. De son côté, l'ASO Chlef accueillera le MC El Bayadh pour le compte de la 8e journée sans le soutien de ses supporters. D'autre part, l'entraîneur de l'USM Alger, le Tunisien Nabil Maâloul, a écopé d'un avertissement et d'une amende de 100.000 DA pour « *contestation de décision* », selon la même source.

Rodri, Ballon d'Or

Rodri est devenu le troisième joueur espagnol à remporter le Ballon d'Or. Rodri, milieu de terrain de Manchester City, vainqueur de la Premier League et de l'Euro avec la Roja, a devancé Vinicius Junior et Jude Bellingham du Real Madrid.

Soixante quatre ans après Luis Suarez (1960), qui avait lui-même succédé à Alfredo Di Stefano (1957 et 1959), le milieu de terrain de Manchester City est devenu le troisième joueur espagnol à remporter le Ballon d'Or.

Le palmarès complet de la cérémonie du Ballon d'Or 2024

Ballon d'Or masculin : Rodri
Ballon d'Or féminin : Aitana Bonmati
Trophée Kopa (meilleur jeune) : Lamine Yamal
Trophée Yachine (meilleur gardien) : Emiliano Martinez
Trophée Socrates (engagement social) : Jennifer Hermoso
Trophée Gerd Müller (meilleur buteur) : Kylian Mbappé et Harry Kane
Meilleur club masculin de la saison : Real Madrid
Meilleur club féminin de la saison : FC Barcelone

HARRY POTTER ET LE PRINCE DE SANG-MÊLÉ

21h25 TMC

L'étau démoniaque de Voldemort se resserre sur l'univers des `Moldus' et le monde de la sorcellerie. Poudlard a cessé d'être un havre de paix, le danger rode au coeur du château. Cependant, Dumbledore est plus décidé que jamais à préparer Harry à son combat final, désormais imminent.
Outre ses scènes spectaculaires, cet épisode très sombre atteint à son terme un pic d'émotion inédit dans la saga.

CSI: VEGAS
RETOUR À LAS VEGAS

21h10 TF1

Le laboratoire scientifique de résolution de crimes pourrait bien être démantelé. Des milliers de meurtriers condamnés se verraient ainsi libres de déambuler dans les rues de Las Vegas. Ce premier épisode signe le retour de nos experts, efficace mais sans surprise. Las Vegas, ville théâtre d'évènements dramatique pour nos experts semble les rappeler pour des affaires non résolues. Une nouvelle équipe complète le casting. Le mélange de sang neuf et d'agents confirmés est une recette qui a déjà fait ses preuves par le passé pour d'autres séries. Reste à savoir si les intrigues vont tenir dans la durée. Un pilote réussi et bien ficelé.

DANS L'OMBRE
50,47 %

21h00 2

Dimanche 1er décembre 2024. Alors qu'il n'était pas favori, Paul Francoeur, ancien garde des Sceaux, remporte de peu la primaire chargée de désigner le candidat de la droite pour la prochaine élection présidentielle. La campagne présidentielle démarre et les urgences s'accumulent, notamment restaurer l'unité avec Marie-France Trémeau, la rivale de Francoeur aux primaires, qui peine à digérer la défaite. César Casalonga, le conseiller de Francoeur depuis 17 ans, est à la manœuvre lorsqu'un coup de fil anonyme fait état de tricheries lors de l'élection...

DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES

21h05 3

Philippe Gougler sillonne le Vietnam. Son périple commence dans la légendaire baie d'Halong, berceau de mythes draconiques. À Hanoï, il s'émerveille devant un train urbain qui se faufile au ras des habitations. Dans le nord-ouest, il contemple les rizières sculptées des Hmongs. Près de Hué, il suit les traces d'une ancienne voie ferrée française, vestige d'un ambitieux projet colonial. Son exploration le conduit aux confins du Laos, dans des montagnes reculées. Il y observe une chasse nocturne aux insectes et participe à une cérémonie énigmatique visant à retenir les âmes.

LA SELECTION DE MIDI LIBRE

THE READER

21h00 arte

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Michael Berg, un adolescent, fait par hasard la connaissance de Hanna, une femme de 35 ans dont il devient l'amant. Pendant plusieurs mois et tous les jours, Michael rejoint Hanna chez elle. L'un de leurs jeux consiste à ce qu'il lui fasse la lecture.
Dans cette adaptation aseptisée du roman éponyme, les questions soulevées sont intéressantes. La réalisation est trop académique.

LA GRANDE LIBRAIRIE

21h05 5

Augustin Trapenard accueille le philosophe belge Pascal Chabot, qui examine notre rapport au sens dans « Un sens à la vie », publié chez PUF. Agnès Jaoui vient présenter son tout premier livre, « La taille de nos seins », paru chez Grasset. Dans « Écrire sa vie », édité aux Éditions de l'Observatoire, Marianne Chaillan explore les notions de liberté et de déterminisme. Enfin, Étienne Kern vient parler de « La vie meilleure », paru chez Gallimard et Valérie Perrin présente son roman « Tata », publié chez Albin Michel.

LA GRANDE MURAILLE

21h10 NRJ 12

Il y a quelques siècles en Chine. William Garin fait partie d'une troupe de bandits qui parcourt le désert à la recherche d'un matériaux précieux et très convoité, la poudre à canon. Après avoir été attaqués par un monstre qu'ils sont parvenus à défaire, William et Pero Tovar, seuls rescapés poursuivis par des cavaliers, se rendent auprès de militaires en garnison dans la Grande Muraille de Chine. Les deux hommes comprennent bientôt que la muraille est assiégée par des créatures terrifiantes.

CASTLE
SA PLUS GRANDE FAN

21h05 Chérie 25

Castle se lance dans une enquête pas comme les autres au cœur d'une prise d'otage. Beckett, désormais sans emploi, offre son aide au chef de la police. Initialement appelé sur les lieux, Castle est reconnu par la preneuse d'otage qui réussit à le faire venir dans le bâtiment. Fan de l'écrivain, elle lui assure qu'elle n'a pas tué son petit ami et qu'il doit l'aider à le prouver. Beckett enquête de son côté et découvre que tout accuse la petite amie, jusqu'à se demander si cette dernière n'a pas perdu la mémoire.

MIDI Libre
Quotidien national d'information

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA **Diffusion :** Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1er- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre
Quotidien national d'information
N° 5132 | Mercredi 30 octobre 2024

Horaires des prières pour Alger et ses environs

Fadjr	05:65
Dohr	12:31
Asr	15:30
Maghreb	17:54
Icha	19:18

UNRWA

LA PALESTINE DÉNONCE LA NOUVELLE LOI SIONISTE

La Palestine dénonce la nouvelle loi sioniste sur l'UNRWA, visant à interdire ses activités.

Nabil Abu Rudeineh, porte-parole officiel de la présidence palestinienne, a déclaré dans un communiqué : « *Nous rejetons et condamnons cette décision, car elle enfreint le droit international et défie les résolutions de légitimité internationale des Nations Unies*. »

Il a ajouté que la loi adoptée par le parlement sioniste qui vise à interdire les activités de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), cherchait à « *éliminer la question des réfugiés et leurs droits au retour et à l'indemnisation* », et qu'elle s'attaquait « non seulement aux réfugiés, mais aussi aux Nations Unies et à la communauté internationale », qui a établi l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Il a également souligné que « *sans le soutien politique, financier et militaire continu des États-Unis à l'occupation, l'entité sioniste n'aurait pas osé défier la communauté internationale ni adopter des politiques qui plongent la région dans la violence et l'instabilité* »

Berlin « critique vivement »

Par ailleurs, l'Allemagne a exprimé ses préoccupations et « *critique vivement* » le projet de loi sioniste, dans un communiqué publié lundi par son ministère des Affaires étrangères. Luise Amtsberg, commissaire chargée de la politique des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire en Allemagne, a déclaré que cette décision « *rendra effectivement impossible le travail de l'UNRWA, mettant en péril l'aide humanitaire essentielle pour des millions de personnes* ».

Elle a averti qu'une mise en œuvre de la loi dans sa forme actuelle « *serait une étape fatidique* » et que « *nos efforts pour apporter la paix au Moyen-Orient seraient entravés* ».

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Quatorze morts et 186 blessés en 24 heures

La Direction générale de la Protection civile a indiqué que durant les dernières 24 heures, ses équipes ont enregistré 156 interventions, suite à plusieurs accidents de la circulation survenus sur le réseau routier à travers plusieurs wilayas du territoire national.

Ces accidents ont causé 14 morts et 186 autres blessées. Les blessés ont été pris en charge sur les lieux puis évacuées vers les structures sanitaires locales.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Ouargla avec 11 personnes décédées et uneautre blessée, suite à une collision entre un minibus et un camion semi-remorque. Le tragique accident est survenu à 140 km de la commune de Barma.

D'importants moyens humains et matériels de la Protection civile ont été mobilisés pour la prise en charge des victimes.

OUARGLA

11 morts dans un accident de la route près de Hassi Messaoud

Onze personnes sont décédées et une autre a été blessée dans un grave accident de la circulation survenu mardi près de Hassi Messaoud dans la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris auprès de la Gendarmerie nationale de la daïra Hassi Messaoud. L'accident s'est produit au niveau de la route nationale RN-53A, reliant la daïra de Hassi Messaoud à celle d'El-Borma, suite à une violente collision entre un minibus transportant des travailleurs et un camion semi-remorque, entraînant la mort sur place de 11 passagers et la blessure d'une personne, a déclaré, à l'APS, le commandant Tabakh Djamel Eddine de la Gendarmerie nationale de Hassi Messaoud.

Les corps des victimes ont été transférés vers la morgue de l'Hôpital de Hassi Massoud, tandis que le blessé a été évacué aux urgences du même établissement de santé, a indiqué l'officier.

Les autorités de la wilaya d'Ouargla se sont déplacées sur le lieu de l'accident pour suivre le déroulement des opérations de prise en charge des victimes de l'accident, qui se poursuivent, a-t-on ajouté. Une enquête a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de ce tragique accident.

SKIKDA

RÉOUVERTURE DU THÉÂTRE ROMAIN

Fermé depuis plus de vingt ans, le théâtre romain Russicada et son jardin antique ont rouvert leurs portes, dans la wilaya de Skikda. Ayant une capacité d'accueil d'au moins 6000 personnes, ce théâtre, considéré comme le plus grand en Afrique du Nord, a été restauré et réhabilité grâce à l'allocation d'un budget important.

Sa réouverture s'inscrit dans le cadre des directives du ministère de la Culture et des Arts, sous la tutelle de Dr Soraya Mouloudji, a souligne Khadîdja Grine, cheffe de département à la direction de la Culture de la wilaya de Skikda, lors d'une conférence de presse.

Cette décision fait suite à la récente visite d'inspection du directeur général de l'Office national de gestion des biens culturels protégés. Datant de 117-118 après J.-C., ce joyau architectural a été édifié sous le règne de l'empereur Hadrien, surpassant en taille les célèbres théâtres de Timgad et de Djemila, a noté Khadîdja Grine.

Le théâtre sera ouvert au public tous les jours de 9h00 à 16h00, pour un tarif fixe de 120 dinars pour les adultes et 60 dinars pour les enfants et les personnes âgées de plus de soixante ans. Les visiteurs bénéficieront d'une visite guidée proposée à 200 dinars. La réouverture représente une opportunité majeure aux chercheurs et étudiants ainsi que pour les familles de la région de Skikda disposant d'un espace culturel et de loisir d'importance capitale. Le lieu a subi d'importants dégâts en 2017 provoqués par les intempériesD

SOUDAN

Plus de 14 millions de personnes déplacées

La directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Amy Pope, a déclaré hier , que plus de 14 millions de personnes avaient fui leur foyer au Soudan, en raison du conflit opposant l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) depuis la mi-avril 2023.

«*Les 11 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, les 3,1 millions sont celles qui ont traversé les frontières. Cela représente donc en réalité plus de 14 millions de personnes qui se sont déplacées actuellement*», a souligné la directrice générale de l'OIM. Mme Pope a ajouté que quelque 200 000 personnes avaient fui depuis le mois de septembre dernier. Elle a précisé que le chiffre total comprenait certaines personnes qui avaient été déplacées avant le début du conflit en avril 2023.

LAGHOUAT

SAISIE DE 14 835 COMPRIMÉS PSYCHOTROPES

Les équipes des douanes algériennes ont procédé, dans la région de Laghouat, à la saisie de 14 835 comprimés psychotropes, soigneusement dissimulées dans une voiture de tourisme.

Les autorités ont saisi les marchandises interdites ainsi que le moyen de transport utilisé pour la contrebande, et ont arrêté un suspect, qui a été présenté aux autorités judiciaires compétentes.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation permanente et de la coordination étroite entre les institutions de l'État pour lutter contre la contrebande et la distribution de drogues et de substances psychotropes, ainsi que contre tout ce qui menace la santé des citoyens ou pourrait ébranler l'ordre et la sécurité publics.